

Lettre d'information AUX LOCATAIRES

Dans le cadre de notre engagement à vous informer et à faciliter votre quotidien, cette lettre d'information vous présente le nouveau mode de paiement mis en place par Essonne Habitat : le virement bancaire vers un IBAN nominatif.

Objet : Evolution des modalités de paiement

Madame, Monsieur,

Essonne Habitat met en place un nouveau mode de paiement : **le virement bancaire vers un IBAN nominatif**.

Désormais, chaque compte client se verra attribuer un IBAN nominatif, dédié au règlement de son loyer. Cet IBAN **ne devra en aucun cas être utilisé par un autre locataire**.

Cette évolution s'inscrit dans **une démarche de sécurisation et de modernisation de nos moyens de paiement**. Grâce à l'utilisation d'un IBAN nominatif, les paiements sont **automatiquement identifiés et rapidement affectés** à votre compte client, sans erreurs possibles.

Si vous réglez déjà votre loyer par virement, veuillez désormais utiliser **ce nouvel IBAN qui figure en rouge en bas de votre avis d'échéance**.

Si vous réglez par chèque, CB ou espèces, **nous vous encourageons fortement à opter pour ce mode de paiement gratuit, simple et sécurisé**.

La mise en place ne prend que quelques minutes depuis votre espace bancaire en ligne. Vous pouvez également vous rendre dans votre agence bancaire pour être accompagné.

A. Ajouter un nouveau bénéficiaire sur votre banque

1. Munissez-vous de l'IBAN
2. Connectez-vous à votre espace bancaire ou rendez-vous dans votre agence bancaire
3. Créez un nouveau bénéficiaire nommé "ESSONNE HABITAT"

B. Effectuer un virement pour régler votre loyer

1. Sélectionnez le bénéficiaire créé
2. Saisissez le montant que vous souhaitez régler
3. Validez le virement uniquement lorsque le bénéficiaire est indiqué comme "vérifié"

Pour toute question ou besoin d'assistance, **contactez nos équipes au 01 69 25 68 68**

Nous vous remercions pour votre coopération.